Garantie des dépôts

DEPUIS 1965

Société d'assurance-dépôts du Manitoba

Rapport Annuel 2020

PAGE PRÉCÉDENTE

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

PAGE SUIVANTE

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
200 avenue Graham, Bureau 390
Winnipeg, MB R3C 4L5
Téléphone : 204.942.8480
Sans frais : 1.800.697.4447
Télécopieur : 204.947.1723
https://sadm.ca

Vision

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba est reconnue en tant qu'organisme efficace et proactif voué à la réglementation et à la garantie des dépôts.

Mission

Maintenir la confiance de nos intervenants dans la force et la viabilité des systèmes de la caisse et des credit unions du Manitoba.

Valeurs

Intégrité – Nous adhérons aux valeurs éthiques et professionnelles les plus élevées. Nous avons le devoir envers nous-même et nos intervenants de mener nos activités de façon responsable.

Compétence – Nous sommes les membres d'un conseil d'administration et d'un personnel compétents, dévoués et bien outillés pour obtenir des résultats concrets.

Coopération – Nous communiquons et collaborons efficacement avec nos intervenants.

Efficacité – Nous nous appuyons sur des données fiables, notre sens du jugement et des pratiques exemplaires pour évaluer les risques en fonction de l'intérêt supérieur de la caisse du Manitoba, des credit unions et de leurs membres.

Leadership – Nous mettons à profit notre connaissance de la caisse, des credit unions et de l'industrie des services financiers pour envisager les tendances futures et réagir de façon proactive à notre conjoncture.

Équité – Nous respectons les points de vue des intervenants en donnant suite aux enjeux et aux décisions de façon raisonnable, impartiale et cohérente.

‹ PAGE PRÉCÉDENTE

› Rapport du président et du chef de la direction

› Gouvernance corporative

› Rapport de gestion

› Un réseau vigoureux

› État financiers consolidés de 2020

› PAGE SUIVANTE

JOHN WIENS
Président

VERNON MACNEILL
Chef de la direction

Rapport du président et du chef de la direction

Nous sommes très heureux des résultats de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (SADM) ainsi que des systèmes de la caisse et des credit unions du Manitoba durant cette année éprouvante. La collaboration qui s'est installée au sein du système financier durant la pandémie jusqu'ici est exceptionnelle et permet d'atténuer les répercussions sur nos entités réglementées.

Notre bureau a mis en œuvre le plan pandémique au milieu de mars 2020 et ainsi permis aux employés de travailler à domicile tout en continuant d'offrir toute la gamme de nos services à nos intervenants. La santé et la sécurité des employés de la SADM est notre plus grande priorité et nous continuerons à travailler à distance jusqu'à ce que nous puissions déterminer que le retour au bureau de nos employés est jugé sécuritaire.

La SADM a formulé au début de 2020 des lignes directrices sur les assouplissements réglementaires pour permettre à la caisse et aux credit unions de mieux se concentrer sur leurs activités et d'aider leurs membres touchés par des pertes de revenus. Ces mesures comprenaient un régime révisé au regard des normes de capitaux propres visant les reports de remboursements de prêts et d'hypothèques, la remise à plus tard d'examens non prioritaires, la suspension de consultations, la mise en place de nouvelles politiques, le report d'évaluations et un allègement des exigences en matière de rapport.

Dès le début de la pandémie, nous avons travaillé en étroite coopération avec la Caisse Groupe Financier, la Credit Union Central of Manitoba (CUCM) et les gouvernements provincial et fédéral pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre aux demandes de retraits sur les comptes des membres. Toutes les préoccupations initiales concernant les liquidités se sont rapidement évaporées à mesure que les membres ont renfloué leurs dépôts pour en arriver à dégager une marge très confortable. Le taux actuel de liquidité se situe à 20,4 % bien au-delà de l'exigence réglementaire de la SADM fixée à 10 %.

La SADM a aussi travaillé de près avec le gouvernement provincial à la préparation d'un budget révisé lui permettant de se conformer à son initiative le « *Workforce Sustainability and Cost Saving Measures* ». Comme nous avons la désignation d'organisme gouvernemental, nous avons été intégrés à cette initiative, même si nous ne recevons pas de financement direct du gouvernement. La SADM a été appelée à réduire le budget approuvé de 2020 de l'ordre de 550 mille de dollars en procédant à des réaménagements de ses effectifs et à des réductions et reports de dépenses. Nous sommes heureux de signaler que nous avons réussi à atteindre cet objectif et nous fournirons plus de détails à ce sujet plus loin dans le présent rapport.

Au cours de la dernière année, la SADM a fréquemment communiqué avec ses homologues provinciaux de l'ensemble du pays et a coordonné les mesures d'assouplissement réglementaire appliquées au sein des différentes autres instances par l'entremise de l'Association des superviseurs prudentiels des caisses (ASPC). Sur la scène internationale, nous avons participé à divers webinaires parrainés par l'International Credit Union Regulators Network (ICURN) sur les pratiques exemplaires. Cette activité comprenait aussi une séance avec la secrétaire générale du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Rapport du président et du chef de la direction

Rapport du président et du chef de la direction
Gouvernance corporative
Rapport de gestion
Un réseau vigoureux
État financiers consolidés de 2020

Nous apprécions grandement les liens que nous avons pu entretenir cette année avec nos homologues fédéraux du BSIF, de la SADC et de la Banque du Canada. Cette synergie a permis aux organismes de réglementation fédéraux et provinciaux d'adopter une approche coordonnée pour garantir le maintien de la santé et de la profitabilité du système financier au Canada.

Grâce à la tenue régulière de réunions virtuelles, le conseil d'administration a pu être tenu bien au fait des risques croissants posés par la pandémie tout en obtenant des détails supplémentaires sur les reports de paiement de prêts, les provisions pour pertes sur prêts, les risques émergents, les nouvelles exigences en matière de rapports du gouvernement et les résultats financiers.

Du point de vue financier, la SADM a connu une très bonne année en 2020. La réduction des risques au sein du portefeuille de placements en 2019 a permis à la société de dépasser le rendement des placements prévu au budget malgré un climat d'investissement très instable. Notre fonds de garantie s'élevait à 402 millions de dollars au 31 décembre 2020, soit une hausse de 37 millions de dollars par rapport à 2019, ce qui représente 117,7 points de base des dépôts des systèmes et se situe bien à l'intérieur de notre objectif établi de 105 à 130 points de base. Les revenus se sont chiffrés à 34 millions de dollars, soit une augmentation de 503 mille de dollars par rapport à 2019. Les dépenses d'exploitation ont totalisé 5 millions de dollars, en baisse de 2,5 % comparativement à 2019, poursuivant ainsi sur la lancée des réductions effectuées d'une année à l'autre au cours des cinq dernières années. Les dépenses d'exploitation se situaient à l'intérieur du cadre budgétaire approuvé par le gouvernement pour son initiative des mesures de maintien de l'effectif et d'économie des coûts. Le résultat net a été de 28,7 millions de dollars en comparaison de 27,8 millions de dollars en 2019. Le résultat global a été de 37,2 millions de dollars, soit une baisse de 800 mille de dollars par rapport à 2019 attribuable à des profils latents légèrement moindres au sein de notre portefeuille de placements.

Comme il fallait s'y attendre, les résultats de fin d'année de la caisse et des credit unions n'ont pas été aussi bons que par les années passées compte tenu de l'augmentation des provisions pour pertes sur prêts causée par les difficultés éprouvées par certains membres en raison de la COVID-19. Les actifs sont passés à 37,6 milliards de dollars, soit une hausse de 8,99 % qui s'explique par l'augmentation des dépôts découlant de la réduction importante des voyages et des dépenses en lien avec la pandémie. Le bilan du capital réglementaire demeure solide à 2,4 milliards de dollars, soit 6,40 %. Les bénéfices non distribués représentaient 5,88 % du capital total tandis que les parts des membres de 0,52 %, composaient le reste. Le résultat global était en baisse pour se situer à 121 millions de dollars ou 32 points de base comparativement à 147 millions de dollars ou 43 points de base en 2019. La diminution de 26 millions de dollars du résultat de 2019 à 2020 a été la conséquence d'une augmentation de 32,5 millions de dollars des provisions pour prêts douteux.

La caisse et les credit unions continuent d'évoluer dans un contexte très instable où la pandémie s'étire et où la distribution des vaccins est au ralenti. Les membres œuvrant dans l'industrie du tourisme réceptif ont été frappés de plein fouet par cette crise, mais la caisse et les credit unions continuent de travailler avec eux pour atténuer les pertes. Les risques émergents pour l'industrie des services financiers englobent le changement climatique, la culture, la cybersécurité, la technologie et l'intensification de la concurrence découlant d'un système bancaire ouvert.

La SADM a accueilli Fernand Vermette au sein de son conseil d'administration en 2020 et a souligné le départ de Paul Gilmore. M. Vermette enrichit notre organisme d'une vaste connaissance des services financiers et du régime coopératif. M. Gilmore a siégé au conseil d'administration durant 10 ans et a été le président du comité Finances et audit et vice président du conseil d'administration. Son savoir et son expérience nous manqueront beaucoup. Nous aimerions remercier Paul de sa formidable contribution à la SADM et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses activités futures.

Sur une note moins réjouissante, nous devons souligner le décès soudain de l'ancien directeur et président de la SADM, Bryan Rempel. Bryan a été un ardent promoteur du régime coopératif au Manitoba et un gentilhomme en tout point. Il nous manquera et nous aimerions offrir nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

En ce qui concerne l'avenir, nous prévoyons que les modifications de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* seront approuvées en 2021 en vue de confier à la SADM la responsabilité de la surveillance réglementaire de la CUCM. Notre personnel a travaillé en étroite coopération avec le gouvernement provincial pour assurer que les nouvelles normes prudentielles pour la CUCM et des normes de pratiques commerciales saines pour la caisse et les credit unions seront prêtes une fois que la loi sera adoptée. Nous nous attendons à pouvoir commencer les consultations en février avec nos entités réglementées. Les consultations sur les nouvelles directives sur la gestion des liquidités reprendront également après avoir été reportées en 2020.

Il ne fait aucun doute que la dernière année a été très éprouvante pour tous. Nous aimerions remercier le personnel de la SADM d'avoir fait en sorte que la transition vers le travail à distance soit harmonieuse et pour continuer à assurer une surveillance rigoureuse auprès de la caisse et des credit unions du Manitoba. Les membres du conseil d'administration ont su fournir de précieuses orientations à la direction au cours de l'année 2020 et nous aimerions les remercier de leur soutien actif. Nous espérons pouvoir retrouver un semblant de vie normale dans un avenir rapproché et être en mesure de se rencontrer en personne, de renouer nos liens et de participer concrètement à la relance de l'économie manitobaine. Soyez prudents et prenez bien soin

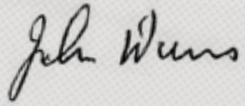

John Wiens, Président

Vernon MacNeill, Chef de la direction

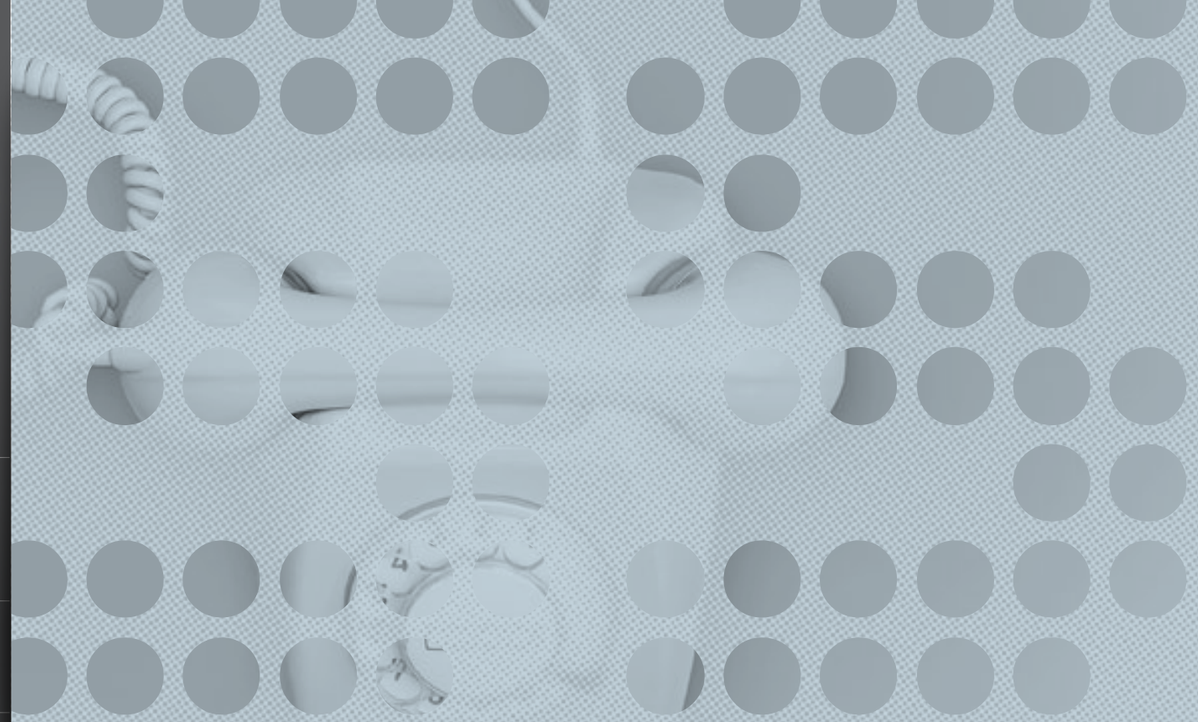

Gouvernance corporative

La SADM est administrée par un conseil de sept administrateurs, désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province du Manitoba. Trois administrateurs sont désignés par le gouvernement, deux administrateurs sont désignés par la CUCM, et un administrateur est désigné par le système de la caisse. Le Président est nommé conjointement par le gouvernement, la CUCM, et le système de la caisse.

Le conseil d'administration dirige les affaires de la SADM et établit l'orientation stratégique qui surveille la sûreté et la stabilité du fonds de garantie, selon le mandat qui lui est conféré par la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (la Loi). Les administrateurs exercent leurs fonctions en vertu d'un mandat officiel, tant à l'égard du conseil que de ses comités. Chaque année, les administrateurs et les employés reconnaissent un Code de déontologie. En tant qu'équipe, le conseil d'administration et la haute direction mettent en commun leurs compétences en affectant avec efficacité l'utilisation des ressources de la SADM vers l'atteinte de ses buts et jette les bases qui en assurent la gouvernance efficace continue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

John Wiens, Président
Nommé conjointement avec le gouvernement/CUCM/le système de la caisse
Morden, Manitoba
Nommé: juillet 2018

Mabel Wieler, Vice-présidente
Candidate du gouvernement
Winnipeg, Manitoba
Nommée: août 2017

Robert Jones, Administrateur (Président, Comité finance et audit)
Candidat de la CUCM
Onanole, Manitoba
Nommé: décembre 2015

Dale Ward, Administrateur (Président, Comité gouvernance et ressources humaines)
Candidat de la CUCM
Winnipeg, Manitoba
Nommé: janvier 2015

Myron Pawlowsky, Administrateur
Candidat du gouvernement
Winnipeg, Manitoba
Nommé : août 2017

Michael Swistun, Administrateur
Candidat du gouvernement
East St. Paul, Manitoba
Nommé: mai 2019

Fernand Vermette, Administrateur*
Candidat du système de la caisse
Winnipeg, Manitoba
Nommé: novembre 2020

**Paul Gilmore a siégé au conseil d'administration jusqu'à la fin de son mandat et Fernand Vermette a été nommé en novembre 2020.*

CADRE

La SADM a commencé ses activités en 1965 sous le nom de The Credit Union Stabilization Fund. Depuis 1968, la Loi exige que toutes les caisses et les credit unions du Manitoba soient protégées par un organisme d'assurance-dépôts.

La SADM s'est dotée d'un cadre de gouvernance étroitement modelé sur les normes et pratiques exemplaires en vigueur dans le secteur financier. Ce cadre, qui régit l'administration et le contrôle de notre organisme, est dûment fondé sur un environnement juridique, réglementaire, institutionnel et éthique.

La SADM revoit régulièrement ses objectifs afin de s'assurer qu'elle maintient le cap sur son mandat qui consiste à garantir la sûreté des dépôts de ses membres. Des programmes internes lui permettent de surveiller de près l'environnement de la caisse et des credit unions du Manitoba tout en la tenant au fait des changements et des tendances. Grâce à son approche préventive et axée sur les risques de la réglementation, elle peut intervenir de manière précoce afin de réduire les risques potentiels posés au fonds de garantie.

COMITÉS

La mission des comités du conseil d'administration est de tirer parti des forces des administrateurs pour améliorer nos pratiques de gouvernance et se pencher sur des secteurs de responsabilités et d'activités importants.

Comité Finances et audit

Le comité Finances et audit soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration et rencontre de manière indépendante les auditeurs afin de vérifier le caractère raisonnable de la diligence externe et interne employée dans les contrôles et la présentation de l'information financière de la SADM. Cette mission d'information comprend la confirmation des activités stipulées dans son mandat afin de s'assurer que les plus fondamentales de celles-ci sont dûment réalisées.

Le comité Finances et audit est assujetti aux exigences de la Loi et doit plus précisément :

- examiner les états financiers audités annuels
- examiner les changements apportés aux principes et méthodes comptables
- recommander la désignation d'un auditeur
- examiner le champ d'application, le calendrier et la coordination des plans d'audit externes et internes
- examiner les recommandations importantes émanant de l'auditeur

Le comité Finances et audit assume également la responsabilité de surveiller les éléments suivants :

- les méthodes de conformité et de réglementation
- les résultats financiers et le budget
- les méthodes comptables et d'information financière
- les méthodes de contrôle opérationnel et interne
- la communication et la conformité des politiques de placement

Comité Gouvernance et ressources humaines

Le comité Gouvernance et ressources humaines soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration. De plus, le comité surveille les méthodes de gouvernance corporative de la SADM, et confirme qu'elle exerce ses activités en vertu d'un mandat officiel et a rempli ses fonctions de manière satisfaisante au cours de l'exercice.

Le comité Gouvernance et ressources humaines assume les responsabilités suivantes :

- la gouvernance corporative
- l'orientation et formation du conseil d'administration
- la planification de la relève
- l'évaluation du rendement et de la rémunération du chef de la direction
- les communications avec les intervenants

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration de la SADM a tenu cinq réunions régulières en 2020, dont l'une était la réunion de planification stratégique. En raison de la pandémie, COVID-19, le conseil d'administration a également tenu trois réunions spéciales tout au long de l'été 2020. Le comité Finances et audit et le comité Gouvernance et ressources humaines se sont tous deux réunis à quatre reprises. Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux séances.

Administrateurs	Réunions du conseil d'administration (5)	Réunions spéciales du conseil d'administration (3)	Réunions du comité Finances et audit (4)	Réunions du comité Gouvernance et ressources humaines (4)
Paul Gilmore	4/4*	3/3	4/4	–
Robert Jones	5/5	3/3	4/4	–
Myron Pawlowsky	5/5	3/3	4/4	–
Michael Swistun	5/5	2/3	–	4/4
Fernand Vermette	1/1*	–	–	–
Dale Ward	5/5	3/3	–	4/4
Mabel Wieler	5/5	3/3	4/4	–
John Wiens	5/5	3/3	–	4/4

* Le mandat a pris fin pour Paul Gilmore en novembre 2020. Fernand Vermette a été désigné à sa place.

PAGE PRÉCÉDENTE

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

PAGE SUIVANTE

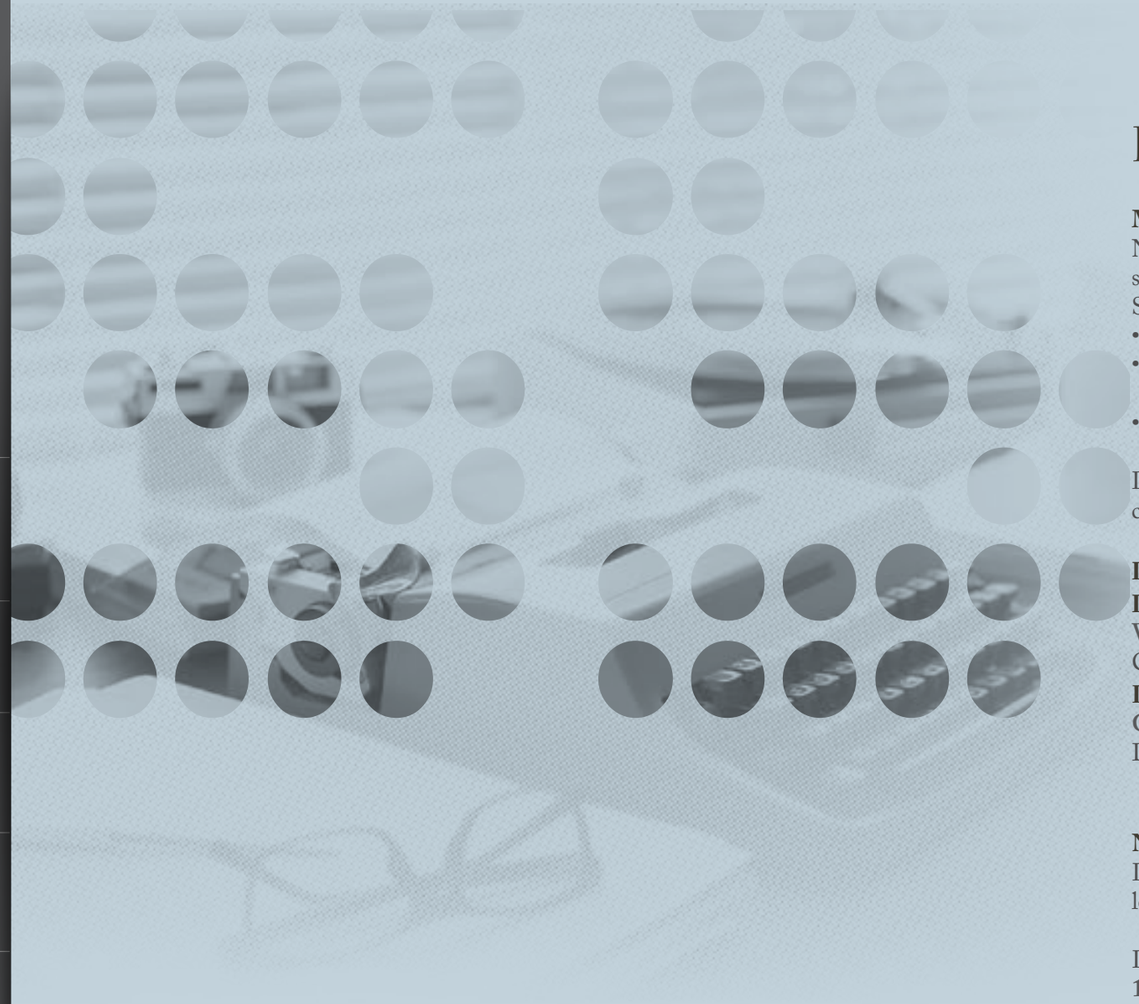

Rapport de gestion

MANDAT

Notre mission et notre vision, combinées aux valeurs de la société, nous permettent de concentrer nos efforts sur la réalisation du mandat qui nous est confié. Comme prescrit par la Loi du Manitoba, le mandat de la SADM consiste à :

- garantir les dépôts effectués dans la caisse et les credit unions
- promouvoir l'établissement de pratiques commerciales saines au sein de la caisse et des credit unions, afin de les mettre à l'abri des pertes financières
- s'assurer que la caisse et les credit unions exercent leurs activités selon ces pratiques commerciales saines

Le chef de la direction planifie, communique et met en œuvre les mesures prises par l'organisme pour se conformer à l'orientation stratégique du conseil d'administration.

L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION ET DE LA GESTION

La haute direction

Vernon MacNeill
Chef de la direction

Ray Braun
Chef de la direction des risques

Joe Nowicky
Chef des finances

La gestion

Gabrielle Marrin
Directrice, surveillance

Sandra Morrison
Directrice, examen

Alli Funk
Directrice, gouvernance et ressources humaine

NORMES DES PRATIQUES COMMERCIALES SAINES

Les normes de pratiques commerciales saines (les normes) consistent en un ensemble de principes selon lesquels la SADM se conduit et exerce sa propre gestion de manière prudente, efficace et appropriée.

Les quatre normes de la SADM sont les suivantes :

1. **Gouvernance corporative**
   La SADM doit diriger, surveiller et gérer efficacement ses activités commerciales, en ayant comme objectifs le rendement, l'imputabilité et l'intégrité.
2. **Gestion stratégique**
   La SADM doit s'assurer que les activités commerciales sont dûment planifiées, exécutées et surveillées.
3. **Gestion des risques**
   La SADM doit avoir établi une approche approfondie pour déterminer, gérer et contrôler les risques associés à son entreprise et à ses activités.
4. **Structure de contrôle interne**
   La SADM doit établir et maintenir des contrôles internes efficaces et veiller à ce que ces contrôles soient évalués et validés régulièrement.

GESTION DES RISQUES

La SADM utilise un cadre officiel de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour définir, évaluer et gérer les risques inhérents à notre environnement opérationnel.

Voici les étapes distinctes qui composent la GRE :

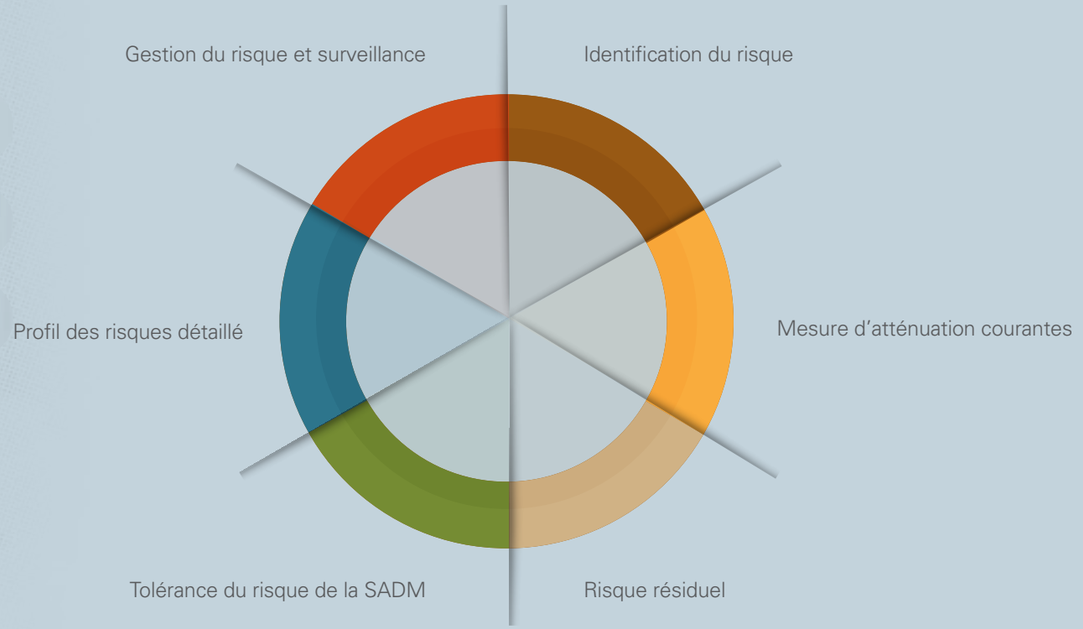

- **Identification du risque** – définition des grandes catégories de risque et des principaux risques inhérents dans chaque catégorie
- **Mesures d'atténuation courantes** – définition et évaluation de l'efficacité des stratégies de gestion du risque actuellement en place
- **Risque résiduel** – définition du risque résiduel, compte tenu des risques inhérents et stratégies de l'atténuation du risque actuellement en place, en fonction de la probabilité et de l'incidence
- **Tolérance au risque de la SADM** – détermination du niveau de risque que la SADM est prête à assumer ou qu'elle considère acceptable
- **Profil des risques détaillé** – consolidation de tous les principaux risques résiduels sous forme de carte, compte tenu du niveau de tolérance au risque accepté par la SADM
- **Gestion des risques et surveillance** – définition et mise en œuvre de stratégies de gestion du risque visant à éviter, à accepter, à transférer ou à atténuer les principaux risques résiduels équivalents ou supérieurs au niveau de tolérance accepté par la SADM; en plus de l'évaluation continue de l'efficacité des stratégies de gestion du risque visant à maîtriser les principaux risques auxquels est exposée la SADM

› Rapport du président et du chef de la direction
› Gouvernance corporative
› Rapport de gestion
› Un réseau vigoureux
› État financiers consolidés de 2020

Principales initiatives et réalisations

Pour s'acquitter de son mandat, le plan d'affaires 2020 de la SADM a réaffirmé trois stratégies de base. Pour soutenir ces stratégies, diverses initiatives stratégiques ont été définies pour la mise en œuvre au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume les stratégies de base et les résultats pour l'année, ainsi que les principales initiatives prévues pour le prochain exercice. Diverses initiatives initialement prévues pour 2020 ont été reportées à 2021 en raison de l'initiative du « *Workforce Sustainability and Cost Saving Measures* » de la province du Manitoba.

Stratégie d'entreprise no 1	Résultats en 2020	Principales initiatives prévues pour 2021
Prévention La SADM dirige ses efforts de prévention dans les systèmes par la distribution des normes, basées sur les meilleures pratiques de l'industrie, et des documents d'orientation interprétatifs sur les problèmes opérationnels critiques dans les normes. Les cadres d'examen et de surveillance tiennent compte de la nature distinctive de la caisse et de chacune des credit unions et favorisent leur autonomie, tout en les encourageant à atténuer le risque de manière proactive au sein des institutions afin de réduire le plus possible la demande de protection des dépôts.	**Modifications législatives** La SADM a travaillé avec le gouvernement en vue de la présentation de son projet de loi 26, la *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions*. Des politiques et des normes appropriées ont été formulées concernant la supervision de la CUCM et la réglementation de la caisse/des credit unions une fois que les modifications de la Loi entreront en vigueur.	**Supervision réglementaire de la CUCM** Continuer de travailler avec les intervenants afin de préciser le futur rôle de supervision de la SADM auprès de la CUCM. Formuler les processus de fonctionnement internes requis pour la supervision de la CUCM. **Loi et règlement – Nouveau cadre de supervision** Continuer à formuler des normes provisoires et des normes de prudence avec les principaux intervenants gouvernementaux et entreprendre un processus de consultation avec les intervenants de l'industrie pour discuter des changements proposés. **Les nomes de pratique commerciales saines** Créer des directives d'interprétation sur les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion stratégique, afin d'améliorer la conformité de la caisse et des credit unions du Manitoba aux normes. **Conformité à la *Loi sur la responsabilité réglementaire* – Divulgation publique** Revoir la documentation réglementaire et le support de publication pour assurer la conformité à la *Loi sur la responsabilité réglementaire*.
Stratégie d'entreprise no 2	**Résultats en 2020**	**Principales initiatives prévues pour 2021**
Excellence institutionnelle La SADM remplira le mandat que lui confère la Loi par la mobilisation d'une équipe spéciale d'employés compétents, l'utilisation d'un ensemble d'outils et de ressources permettant de répondre efficacement aux besoins des principaux intervenants, tout en veillant à ce que ses opérations soutiennent les stratégies clés. Ces efforts seront déployés avec précaution afin d'atteindre les résultats recherchés.	**Améliorations de spécialisation** La SADM a continué le développement de l'expertise de la matière parmi les employés responsable pour la surveillance. **Systèmes d'information de gestion** La SADM a continué la transition envers de nouvelles plateformes technologiques essentielles pour améliorer la surveillance et les capacités analytiques.	**Améliorations de spécialisation** Continuer la poursuite des travaux effectués en 2020. **Systèmes d'information de la gestion** Continuer la poursuite des travaux effectués en 2020. **Audit interne** Actualiser le cadre d'audit interne de la SADM pour s'assurer que les processus internes respectent les meilleures pratiques actuelles. **Création de scénarios** Concevoir des scénarios à long terme en fonction du contexte opérationnel de la SADM pour aider au positionnement stratégique de la société et soutenir le mieux possible la réalisation de son mandat.
Stratégie d'entreprise no 3	**Résultats en 2020**	**Principales initiatives prévues pour 2021**
Protection des dépôts La SADM a recours aux meilleures pratiques internationales pour remplir son mandat de protéger les dépôts de la caisse et des credit unions du Manitoba. Pour minimiser les risques, la SADM s'est dotée de cadres exhaustifs en matière de réglementation et d'intervention qui favorisent une gestion efficace et la résolution des crises ainsi que la mise en œuvre de stratégies de remboursement. La SADM est dotée d'un fonds de garantie suffisamment garni et diversifié qui lui permet d'atténuer les risques éventuels et lui procure un flux de rentrées pour contrebalancer ses coûts opérationnels.	**Préparation de l'accord de prêt d'urgence** La SADM continue à collaborer avec la Banque du Canada et la CUCM pour s'assurer que le Manitoba est admissible à recevoir des facilités de prêt de la Banque en cas de crise de liquidité d'urgence.	**Préparation de l'accord de prêt d'urgence** Continuer la poursuite des travaux effectués en 2020. **Gestions et réponse aux crises** Formaliser la stratégie de communication et la réponse opérationnelle de la SADM pour soutenir la politique de surveillance et la politique de résolution existantes.

PAGE PRÉCÉDENTE

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

PAGE SUIVANTE

Aperçu des résultats financiers de la SADM

Au 31 décembre 2020, le total des actifs s'établissait à 405 millions de dollars. L'augmentation de 37,7 millions de dollars, ou 10,3 % par rapport à 2019, est due en grande partie au résultat global. Notre portefeuille de placement, qui représente 98 % de nos actifs, est principalement investi dans des bons du Trésor, obligations d'état et des obligations de sociétés. La SADM investit dans des catégories d'actifs supplémentaires pour diversifier l'exposition aux risques au portefeuille et pour améliorer le rendement des placements. Les graphiques suivants démontrent la composition du portefeuille de placement.

PROFIL DES CATÉGORIES D'ACTIFS

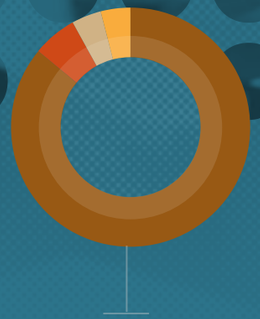

- 86,3 % Titre à revenu fixe canadiens
- 5,7 % Actions candiennes
- 4,1 % Immobilier canadien
- 3,9 % Actions étrangères

PROFIL DES SECTEURS

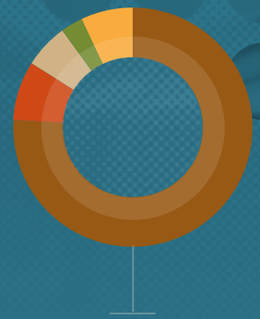

- 76,3 % Gouvernement
- 8,1 % Financiers
- 6,6 % Immobilier
- 1,5 % Énergie
- 7,5 % Autres

PROFIL GÉOGRAPHIQUE

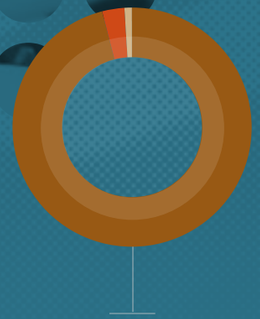

- 96,0 % Canada
- 2,7 % États-Unis
- 1,3 % Internationnal

PROFIL DES NOTATIONS

(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)

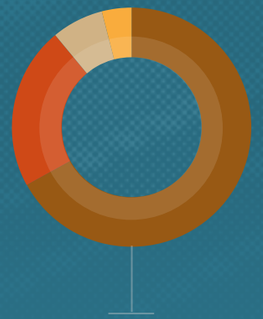

- 67,4 % AAA
- 22,4 % AA
- 6,6 % A
- 3,6 % BBB

PROFIL DE LA DURÉE

(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)

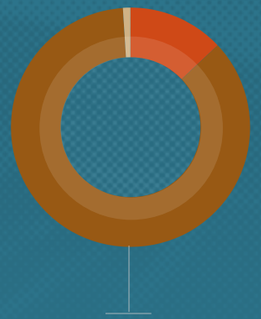

- 12,5 % Moins de un an
- 87,2 % Un an à cinq ans
- 0,3 % Cinq à dix ans

*Durée modifiée : 2,5 ans

PAGE PRÉCÉDENTE

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

PAGE SUIVANTE

Aperçu des résultats financiers de la SADM

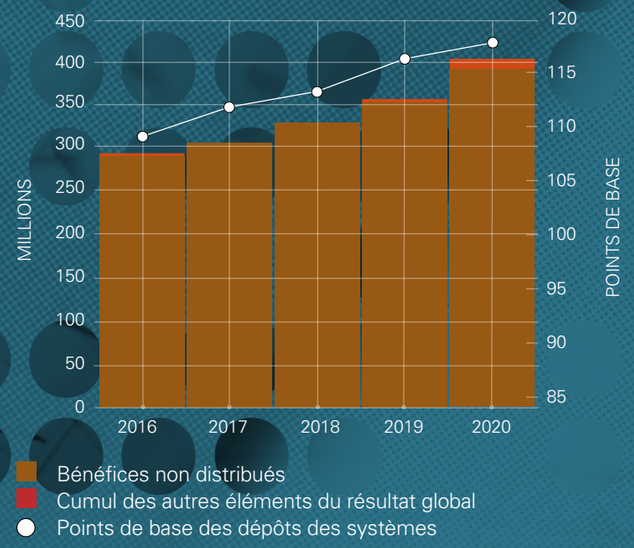

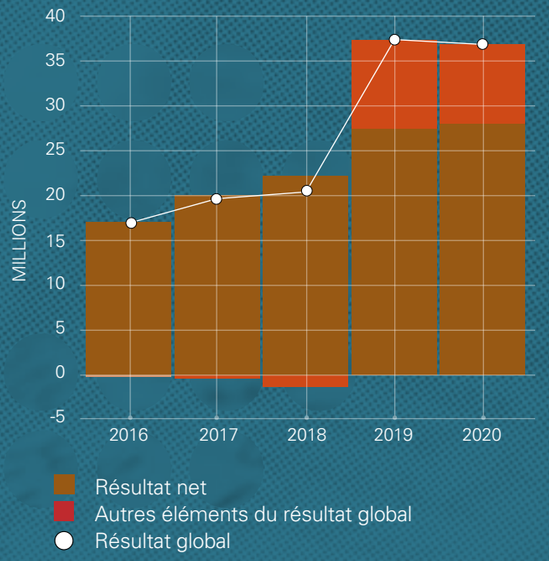

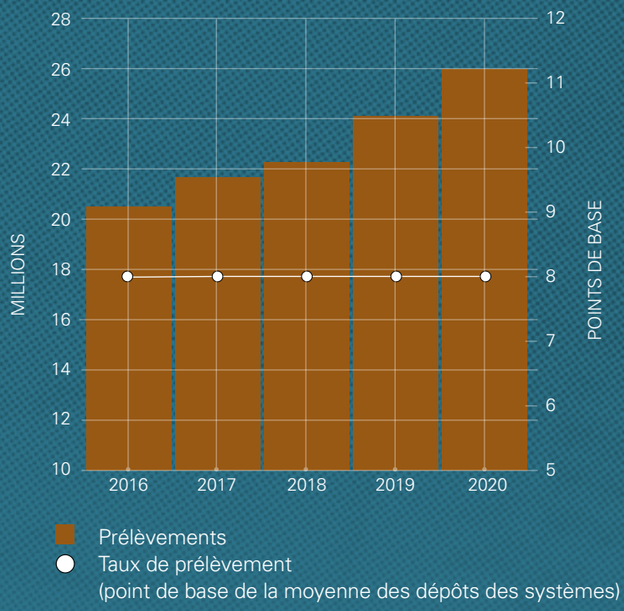

LA POSITION EN CAPITAUX PROPRES

Le capital propre de la SADM, totalisant 402 millions de dollars à la fin de l'exercice, se compose des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global (CAERG). Aussi appelé le fonds de garantie, il représente les ressources financières internes disponibles pour la protection des systèmes de la caisse et des credit unions du Manitoba.

Les bénéfices non distribués correspondent au résultat net de la SADM accumulé au fil du temps. À la fin de l'exercice, les bénéfices non distribués totalisaient 387,9 millions de dollars, soit une hausse de 29,4 millions de dollars ou de 8,2 % par rapport à 2019. Cette augmentation est attribuable au résultat net annuel découlant des opérations régulières.

Le CAERG représente le cumul des gains et des pertes non réalisés, déterminé par les fluctuations de la juste valeur marchande du portefeuille de placement. À la fin de l'exercice, le CAERG affichait une perte non réalisée de 6,3 millions de dollars, net d'impôt différé.

Lorsque le CAERG est ajouté aux bénéfices non distribués, le total de la position en capitaux propres en dollars absolus, par rapport aux dépôts de la caisse et de toutes les credit unions, correspond à la juste valeur marchande de notre fonds de garantie. À la fin de l'exercice, le total des capitaux propres était de 117,7 points de base des dépôts des systèmes.

RÉSULTAT GLOBAL

Le résultat global se compose du revenu total au cours de l'exercice pour la SADM. Le résultat net est dérivé des opérations régulières. Les autres éléments du résultat global sont dérivés des variations non-réalisées de la juste valeur marchande du portefeuille de placement et des gains ou des pertes des instruments de capitaux propres. Le résultat global pour l'exercice totalise 37,2 millions de dollars.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 34 millions de dollars, compensés par des dépenses d'exploitation ainsi que les impôts de 5,3 millions de dollars, pour un revenu net de 28,7 millions de dollars. Les autres éléments du résultat global ont atteint 8,5 millions de dollars, net d'impôt.

PRÉLÈVEMENTS

La SADM exige que la caisse et les credit unions au Manitoba, versent des prélèvements trimestriels afin de maintenir le fonds de garantie. Celui ci a pour fonction de compenser l'insuffisance de fonds de la caisse et des credit unions en vue de rembourser les déposants en cas de défaut. En 2020, la SADM a exigé un taux annualisé de 8,0 points de base sur la moyenne des dépôts des systèmes, générant des revenus de 26,1 millions de dollars.

PAGE PRÉCÉDENTE

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

PAGE SUIVANTE

Aperçu des résultats financiers de la SADM

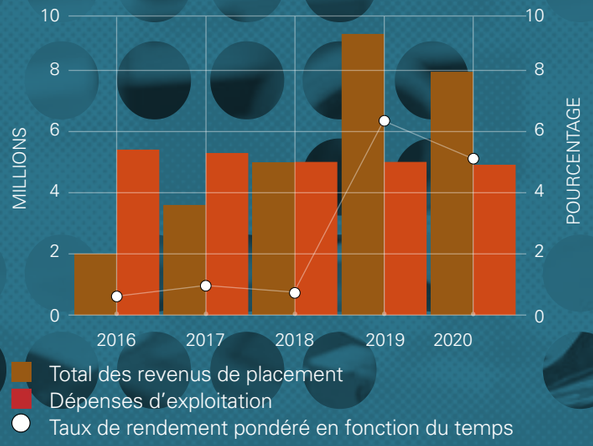

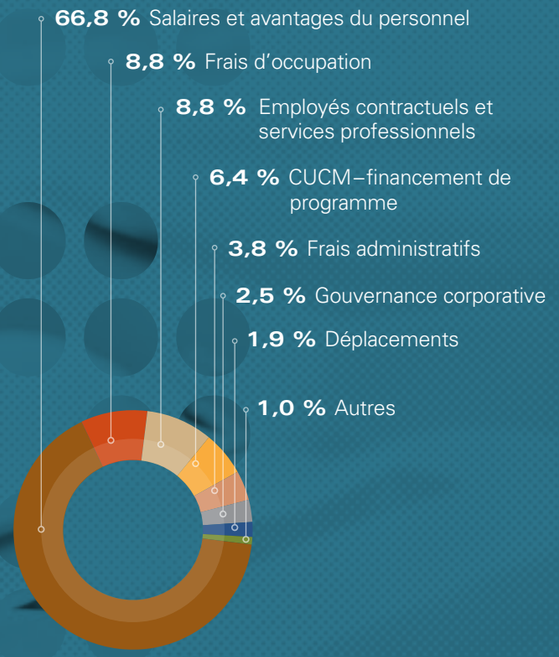

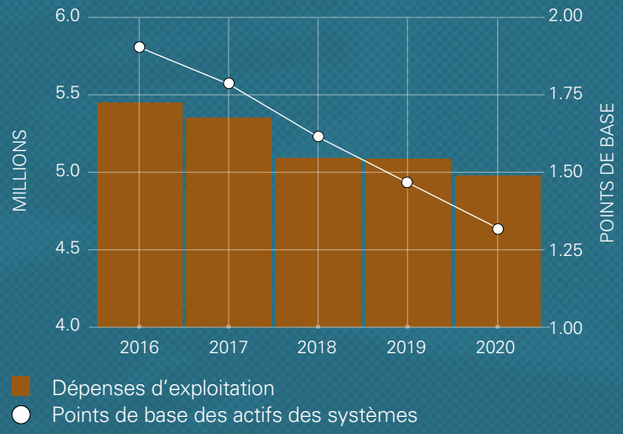

REVENUS DE PLACEMENT

La SADM gagne des revenus sur ses placements au moyen des revenus d'intérêt et des gains / pertes sur les ventes de placements et de devises. Les revenus de placement totaux se sont élevés à 7,9 millions de dollars, composés de revenus d'intérêt et de dividende au montant de 6,2 millions de dollars, des gains sur les ventes des placements de 1,9 millions de dollars, attribuables au rééquilibrage du portefeuille dans un environnement de rendement en baisse, et des pertes de change de 0,2 million de dollars en raison des frais de couverture de l'exposition aux devises étrangères. Les revenus de placement servent à compenser les dépenses d'exploitation et à alléger le taux de prélèvement exigé pour maintenir le fonds de garantie.

Les revenus de placement ont diminué en 2020 en raison de la baisse des revenus d'intérêts et de dividendes dans un environnement de rendement en baisse, ainsi que des gains substantiels réalisés en 2019, lorsqu'une partie importante du portefeuille a été déplacée vers une position plus défensive. Le rendement total tient compte des revenus de placement indiqué ci-dessus et des gains / pertes non réalisé(e)s sur les placements et des gains / pertes réalisé(e)s sur la vente des instruments de capitaux propres, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, et est mesuré en tant que taux de rendement pondéré en fonction du temps.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

La SADM engage des dépenses d'exploitation pour remplir le mandat que lui confie la Loi. Pour l'exercice 2020, le total des dépenses d'exploitation s'élève à 5 millions de dollars, une diminution de 0,1 millions de dollars par rapport à 2019. La baisse est basée sur la restructuration de l'organisation, complétée par des initiatives d'économies de coûts, de se conformer aux directives du gouvernement en raison de l'impact financier de COVID-19.

TENDANCES

La SADM s'engage à contrôler les dépenses. En dollars absolus, les dépenses sont restées stables au cours des cinq dernières années, en grande partie grâce à un effort concerté pour contrôler les coûts au cours des quatre dernières années par la restructuration et le gel des échelles de salaires. Par rapport aux actifs des systèmes, les dépenses ont diminué au cours des cinq dernières années, passant de 1,89 point de base à 1,32 point de base.

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

Aperçu des résultats financiers des systèmes

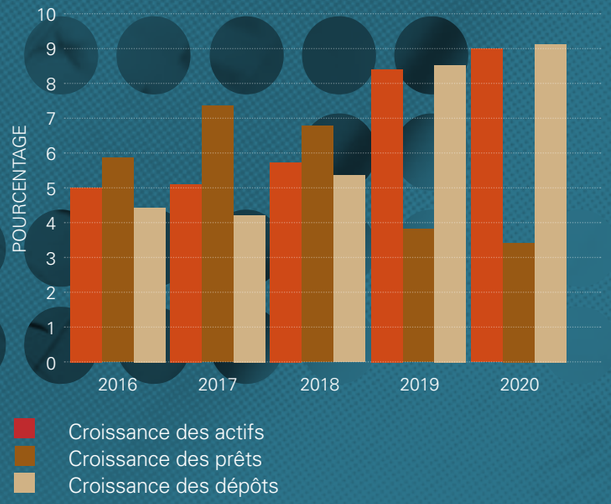

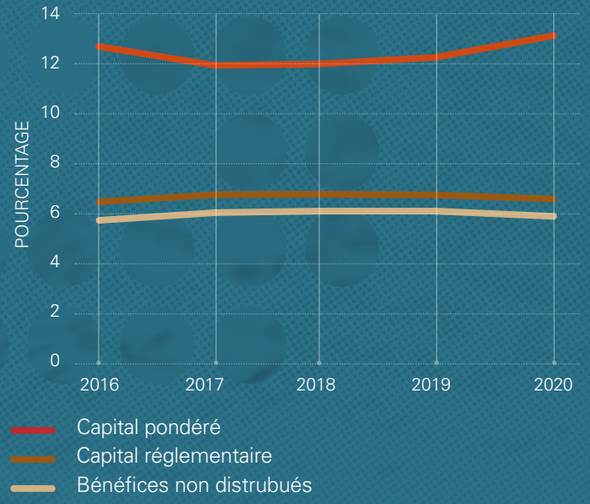

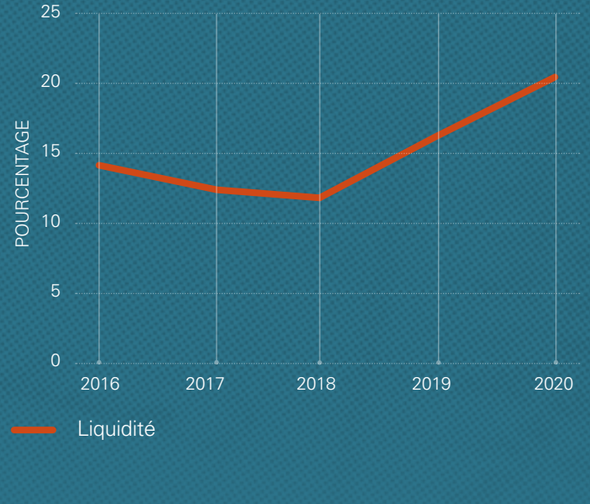

CROISSANCE

La croissance des actifs et des dépôts a augmenté légèrement en 2020 pour atteindre 9,0 % et 9,1 % respectivement. La croissance des prêts est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière, qui se trouve bien en deçà des normes historiques.

Les actifs des systèmes étaient 37,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice tandis que les dépôts et les prêts ont totalisé 34,2 milliards et 29,6 milliards de dollars respectivement.

CAPITAL

Le capital réglementaire et les bénéfices non distribués ont diminué à 6,4 % et 5,9 % respectivement, après une deuxième année consécutive suite à une croissance forte de l'actif et une baisse de la rentabilité. Le capital pondéré a légèrement amélioré pour atteindre 13,4 %.

LIQUIDITÉ

La liquidité a encore augmenté pour atteindre un nouveau sommet de 20,4%, la croissance des dépôts ayant de nouveau dépassé la croissance des prêts en 2020.

Aperçu des résultats financiers des systèmes

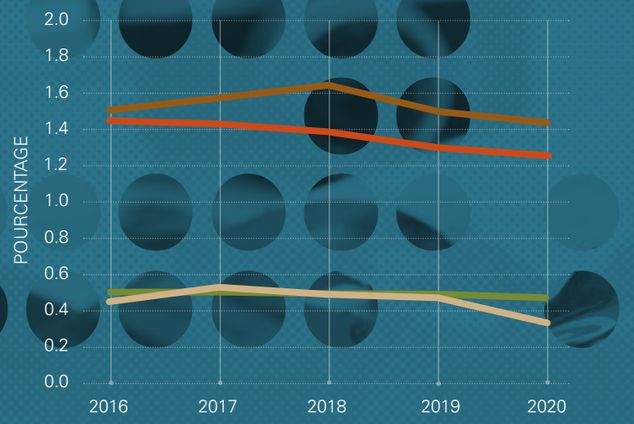

Marge financière brute
Dépenses d'exploitation brutes
Résultat global
Autres revenus

RENTABILITÉ

La marge financière brute a diminué en 2020 à 1,43 %, en raison d'une réduction substantielle des taux d'intérêt de la Banque du Canada au début de 2020 pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie COVID-19. Les autres revenus se sont stabilisés à 0,46 % tandis que les dépenses d'exploitation brutes ont encore diminué à 1,26 %. Le résultat global a diminué à 0,32 %, en raison d'une baisse de la marge financière brute et à une augmentation significative des provisions pour pertes sur prêts.

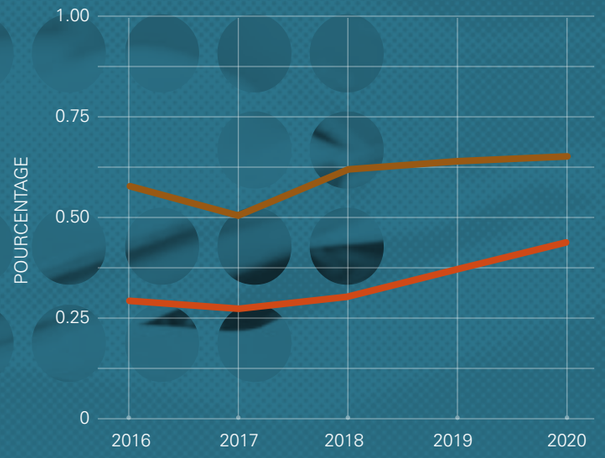

Plus de 30 jours
Plus de 90 jours

DÉLINQUANCE

La délinquance moyenne sur les prêts de 30 et 90 jours a augmenté en 2020 à 0,68 % et 0,40 %, cependant, le niveau de la délinquance demeure bien en deçà des normes de l'industrie.

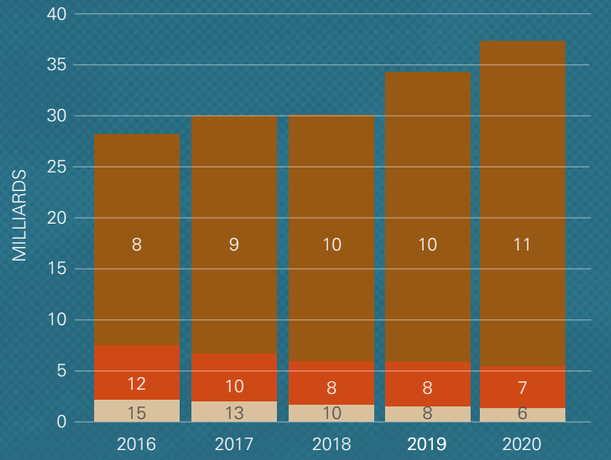

moins de 250 millions de $
250 millions à 1 milliard de $
plus de 1 milliard de $

PROFIL DES SYSTÈMES PAR TAILLE DES ACTIFS ET NOMBRE D'INSTITUTIONS

Le nombre total d'institutions a réduit à 24, à la suite de deux fusions en 2020.

Rapport du président et du chef de la direction

Gouvernance corporative

Rapport de gestion

Un réseau vigoureux

État financiers consolidés de 2020

Un réseau vigoureux

La Caisse et les credit unions au Manitoba

La SADM réglemente et garantit les dépôts du vigoureux réseau d'une caisse et de 23 credit unions.

Access Credit Union
Amaranth Credit Union
Assiniboine Credit Union
Belgian-Alliance Credit Union
Caisse Groupe Financier
Cambrian Credit Union
Carpathia Credit Union
Casera Credit Union
Compass Credit Union
Crosstown Civic Credit Union
Entegra Credit Union
Flin Flon Credit Union
Fusion Credit Union
Me-Dian Credit Union
Niverville Credit Union
Noventis Credit Union
Rosenort Credit Union
Steinbach Credit Union
Stride Credit Union
Sunova Credit Union
Sunrise Credit Union
Swan Valley Credit Union
Westoba Credit Union
Winnipeg Police Credit Union

Credit unions virtuelles

Les institutions de dépôts virtuelles figurent ci-dessous et chacune est liée à sa credit union.

AcceleRate Financial (Crosstown Civic)
Achieva Financial (Cambrian)
Casera Financial (Casera)
Hubert Financial (Sunova)
Ideal Savings (Carpathia)
Implicity Financial (Entegra)
MAXA Financial (Westoba)
Outlook Financial (Assiniboine)

Table Des Matières

17
Responsabilité de la direction

18
Rapport de l'auditeur indépendant

20
État consolidé de la situation financière

21
État consolidé du résultat global

22
État consolidé des variations des capitaux propres

23
Tableau consolidé des flux de trésorerie

24
Notes annexes

50
Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public
(protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

Responsabilité de la direction

La direction de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction conçoit et maintient les systèmes de comptabilité nécessaires et les contrôles internes connexes de manière à fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration de la SADM voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de procédures d'information financière et de systèmes de contrôles internes. Le conseil examine les états financiers consolidés avant d'en approuver la publication.

Le comité des finances et d'audit recommande la nomination de l'auditeur externe et passe en revue les conditions de la mission d'audit externe, les honoraires annuels, les plans et l'étendue de l'audit ainsi que les recommandations contenues dans la lettre de recommandation.

Vernon MacNeill, MBA
Chef de la direction

S. Joe Nowicky, CPA, CMA
Chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360, rue Main, bureau 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204-942-0051
Téléc. : 204-947-9390
www.deloitte.ca

Au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés du résultat global et des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SADM au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SADM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SADM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SADM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SADM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SADM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 5 mars 2021

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre	2020	2019
ACTIFS		
Trésorerie (note 5)	1 840 $	1 909 $
Placements (note 6)	395 532	358 223
Montants à recevoir au titre de prélèvements (note 7)	6 782	6 215
Impôt exigible à recouvrer (note 8)	95	-
Actifs d'impôt différé (note 8)	63	55
Autres actifs (note 9)	703	889
	405 015 $	367 291 $
PASSIFS		
Comptes à payer et dépenses courues (note 10)	909 $	1 026 $
Obligation au titre des prestations définies (note 11)	678	599
Passifs d'impôt exigible (note 8)	-	202
Passifs d'impôt différé (note 8)	1 390	617
Total du passif	2 977	2 444
Passifs éventuels (note 12)		
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non distribués	387 922	358 563
Cumul des autres éléments de résultat global	14 116	6 284
Total des capitaux propres	402 038	364 847
	405 015 $	367 291 $

Approuvé au nom du conseil le 5 mars 2021

John Wiens
Président

Robert Jones
Président du comité Finances et audit

État consolidé du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
REVENUS		
Prélèvements réguliers (note 13)	26 058 $	24 141 $
Revenus de placements (note 13)	7 955	9 369
	34 013	33 510
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation (note 14)	4 980	5 102
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	29 033	28 408
Charge d'impôt sur le résultat (note 8)	307	541
RÉSULTAT NET	28 726	27 867
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits latents sur les instruments de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments de résultat global (JVAERG)	10 491	2 893
Charge d'impôt sur le résultat	(944)	(260)
Profits réalisés sur les instruments de créance à la JVAERG	(1 886)	(2 560)
Charge d'impôt sur le résultat	171	216
Total des éléments pouvant être reclassés	7 832	289
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) réalisés et latents sur les instruments de capitaux propres à la JVAERG	696	10 804
Charge d'impôt sur le résultat	(63)	(972)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	633	9 832
AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT GLOBAL, APRÈS IMPÔTS	8 465	10 121
RÉSULTAT GLOBAL	37 191 $	37 988 $

État consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars)

	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1er janvier 2019	328 739 $	(1 880) $	326 859 $
Résultat net	27 867	-	27 867
Autres éléments de résultat global	-	10 121	10 121
Total du résultat global	27 867	10 121	37 988
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	1 957	(1 957)	
Solde au 31 décembre 2019	358 563 $	6 284 $	364 847 $
Solde au 1er janvier 2020	358 563 $	6 284 $	364 847 $
Résultat net	28 726	-	28 726
Autres éléments de résultat global	-	8 465	8 465
Total du résultat global	28 726	8 465	37 191
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	633	(633)	-
Solde au 31 décembre 2020	387 922 $	14 116 $	402 038 $

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	28 726 $	27 867 $
Charge (économie) sans effet sur la trésorerie – actifs d'impôt différé	(8)	462
Charge sans effet sur la trésorerie – amortissement	239	249
Perte (reprise) de valeur nette des placements	9	(15)
Augmentation nette du montant à recevoir au titre de prélèvements	(567)	(449)
Diminution (augmentation) nette des frais payés d'avance	6	(6)
(Augmentation) diminution nette de l'impôt net exigible à recouvrer	(297)	202
Augmentation (diminution) nette des comptes à payer et dépenses courues	134	(77)
Augmentation (diminution) nette de l'obligation au titre des prestations de retraite définies	6	73
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	28 248	28 306
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements, déduction faite des passifs d'impôt différé	(28 204)	(27 755)
Achat d'immobilisations corporelles, déduction faite du revenu de la cession	(60)	(55)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(28 144)	(27 810)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement de capital sur les obligations locatives	(173)	(174)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(173)	(174)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(69)	322
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 909	1 587
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 840 $	1 909 $
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Impôt sur le résultat payé	418 $	- $

Notes annexes

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Nature des activités

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est une société d'assurance-dépôts établie en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* du Manitoba (la « *Loi* »). Pour l'ensemble des activités opérationnelles qu'elle exerce, la SADM vise à atteindre les objectifs prescrits par la *Loi* qui sont indiqués ci-dessous :

- garantir les dépôts effectués dans les credit unions et les caisses populaires du Manitoba (ci-dessous les « credit unions »)
- promouvoir l'élaboration de pratiques commerciales saines pour les credit unions dans le but de les protéger contre les pertes financières
- s'assurer que les credit unions mettent en œuvre ces pratiques commerciales saines

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la SADM doit faire toutes les choses qui peuvent être nécessaires afin que les credit unions satisfassent aux demandes de retrait de dépôts des déposants. Le siège social de la SADM est situé au 200, avenue Graham, bureau 390, Winnipeg (Manitoba) Canada.

2 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 5 mars 2021.

3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de T.S.F. Holdings Limited, une filiale entièrement détenue, qui a été constituée aux fins de l'acquisition et du recouvrement de prêts garantis par la SADM en vertu de conventions de fusion et de liquidation. Toutes les transactions et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. À compter du 31 décembre 2019, T.S.F. Holdings Limited a été dissoute.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVAERG , lesquels sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière.

c) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les soldes de dépôts à vue et de comptes chèques auprès de la Credit Union Central of Manitoba (la « CUCM ») et de banques à charte.

d) Prélèvements réguliers, cotisations spéciales et remboursements au titre d'un soutien financier

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union sont comptabilisés comme suit :

- Les prélèvements réguliers des credit unions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les prélèvements réguliers sont déterminés trimestriellement et comptabilisés mensuellement. Les paiements des credit unions sont reçus trimestriellement.
- Les cotisations spéciales sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les cotisations spéciales sont imposées uniquement si, de l'avis du conseil de la SADM, le fonds de garantie est déprécié ou sur le point de l'être.
- Les remboursements au titre d'un soutien financier sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

e) Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et sont ultérieurement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la JVAERG)ou au coût amorti en fonction de l'évaluation par la SADM du modèle économique au moyen duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les actifs financiers peuvent uniquement être reclassés lorsqu'il y a eu un changement au modèle économique au moyen duquel ils sont gérés. Ces reclassements sont appliqués de façon prospective.

i. Classement

Trésorerie	Coût amorti
Placements en titres à revenu fixe	JVAERG (instruments de créance)
Placements en titres de capitaux propres	JVAERG (instruments de capitaux propres)
Actifs dérivés	JVRN
Montants à recevoir au titre de prélèvements	Coût amorti

ii. Coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que ces flux de trésorerie sont composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la perte de valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements en appliquant le taux d'intérêt effectif.

iii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de créance qui remplissent les conditions suivantes sont mesurés à la JVAERG :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; etles conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées,

à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont irrévocablement désignés comme étant évalués à la JVAERG.

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur avec les profits et les pertes latents comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, après impôts. Le cumul des autres éléments du résultat global fait partie des capitaux propres de la SADM.

Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à revenu fixe sont transférés des autres éléments du résultat global au résultat net. Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à capitaux propres sont transférés directement des autres éléments du résultat global aux bénéfices non distribués, sans être comptabilisés en résultat net.

Les intérêts sur les placements en titres à revenu fixe portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les revenus de placements.

Les dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus de placements lors de la déclaration.

iv. Juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non évalués au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la JVAERG peut être désigné comme à la JVRN par un choix irrévocable si cela élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Les profits et pertes latents et réalisés, les dividendes déclarés et les revenus d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les revenus de placements.

v. Dépréciation d'actifs financiers

La SADM comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour les instruments de créance à la JVAERG ou actif de coût amorti. La correction de valeur pour perte est évaluée sur 12 mois pour les pertes de crédit attendues si les titres de créance détenus à la date de clôture sont de faible risque de crédit. La SADM considère qu'un titre de créance présente un faible risque de crédit lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition de la «qualité d'investissement» universellement reconnue. La perte de crédit attendue est une estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit, mesurée comme la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La SADM détermine, à chaque date de clôture, si les instruments de créance à la JVAERG ou les actifs de coût amorti sont douteux. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

En déterminant si un instrument de créance à la JVAERG ou un actif de coût amorti est déprécié, la SADM tient compte des facteurs suivants :

- l'évaluation de la solvabilité du marché reflétée par les rendements obligataires
- l'évaluation par les agences de notation de la solvabilité
- la capacité de l'émetteur d'accéder aux marchés des capitaux pour l'émission de nouveaux titres d'emprunt
- la probabilité que la dette soit restructurée, entraînant des pertes pour les détenteurs lors de la remise de dette volontaire ou obligatoire.

vi. Décomptabilisation des actifs financiers

La SADM ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif à une autre entité. Si la SADM ne transfère, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et conserve le contrôle de l'actif transféré, la SADM comptabilise ses droits conservés dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si la SADM conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

f) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit à la JVRN, auquel cas ils sont comptabilisés à la juste valeur.

Classement

Comptes à payer et dépenses courues	Coût amorti
Passifs dérivés	JVRN

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers, autres que les instruments dérivés.

g) Instruments financiers dérivés

La SADM désigne certains instruments financiers dérivés détenus pour la gestion des risques en tant qu'instruments de couverture de juste valeur dans les relations de couverture qualifiées. Lors de la désignation initiale de la couverture, la SADM documente officiellement la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris l'objectif de gestion des risques et la stratégie de couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La SADM évalue, au début de la relation de couverture et de manière continue, si l'instrument de couverture est censé être très efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert respectif au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 % à 125 %.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif comptabilisé, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat net, ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert qui sont attribuables au risque couvert, dans le revenu de placements.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur, ou si la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective.

h) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la SADM sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SADM.

i) Méthode du taux d'intérêt effectif

La SADM utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les revenus d'intérêts ou les dépenses d'intérêts, qui comprennent les coûts de transaction ou les commissions, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés liés aux instruments financiers.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de créance et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de créance ou (le cas échéant) sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

j) Coûts de transaction

Les coûts de transaction pour les actifs financiers classés à la JVAERG, au coût amorti, et les passifs financiers classés au coût amorti, sont déduits de la valeur comptable de l'actif ou du passif et ils sont alors comptabilisés sur la durée de vie attendue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

k) Contrat de location – Politique en vigueur avant le 1er janvier 2020

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. La SADM n'est partie à aucun contrat de location-financement.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

l) Contrat de location – Politique en vigueur à compter du 1er janvier 2020

À la date de passation d'un contrat, la SADM évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location. Un contrat est, ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit d'utilisation d'un actif déterminé pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La SADM comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location dans l'état consolidé de la situation financière.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est présenté à la note 9 et est amorti sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal de la SADM. En règle générale, la SADM utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les comptes à payer et dépenses courues. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

m) Avantages du personnel

i. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de dépenses au titre des avantages du personnel en résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

ii. Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. Le régime à prestations définies de la SADM est une allocation de retraite, limitée à une seule obligation future, en proportion du salaire annuel de l'employé. L'obligation nette de la SADM est calculée en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. Le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi est déterminé en fonction des taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, du marché des obligations de sociétés de première catégorie. Ce calcul est effectué une fois par année par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en dépenses à la plus rapprochée des dates suivantes :

- lorsque la SADM constate les coûts de restructuration dans le cadre de la norme comptable internationale (IAS) 37, qui comprennent le paiement des indemnités de cessation d'emploi, ou
- lorsque la SADM ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités.

Si les indemnités de cessation d'emploi de travail sont exigibles plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées à leur valeur actuelle.

iii. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont des obligations qui devraient être réglées en totalité dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus. Ces obligations sont évaluées sur une base non actualisée.

n) Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions

La provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions est fondée sur les pertes qui pourraient découler d'une fusion, d'une liquidation ou d'une dissolution. Elle est établie en fonction de la probabilité qu'une credit union ait recours à du soutien et en fonction de l'évaluation de l'ensemble des risques liés aux systèmes de cette dernière.

o) Actifs acquis dans le cadre d'une fusion/dissolution de credit unions

Les prêts et les éléments d'actif immobilier acquis dans le cadre de procédures de fusion ou de dissolution sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation estimée.

p) Imposition

La provision pour impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat net en tant que charge ou économie, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat.

i. Impôt exigible

L'impôt sur le résultat exigible est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global en raison d'éléments de revenus et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Les passifs d'impôt exigible de la SADM sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales, ou à recouvrer de celles-ci en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

ii. Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'on s'attend à payer, ou à recouvrer en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans une filiale, sauf s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la SADM s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la SADM a l'intention de régler simultanément les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

q) Modifications aux méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1er janvier 2020, la SADM a adopté les modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et le cadre conceptuel, afin de clarifier la définition de « significatif ». L'adoption et l'interprétation de

cette modification n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la SADM.

r) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Aucune norme ou interprétation pouvant avoir une incidence sur les futurs états financiers de la SADM n'a été annoncée.

4 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la SADM, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

a) Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

Le classement des actifs financiers fait l'objet d'un jugement, ce qui a une incidence significative sur le montant comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre du classement des actifs financiers de la SADM, il y a évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et des conditions contractuelles des actifs financiers, à savoir si elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Il n'y a pas d'autres jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations que la direction a faites dans le processus d'application des méthodes comptables de la SADM et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

b) Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Ci-après figurent les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

i. Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions

- Provision individuelle au titre du soutien destiné aux credit unions

  La provision individuelle et les éventualités au titre du soutien financier sont comptabilisées conformément aux IFRS. Le processus décrit ci-dessous sera appliqué minimalement sur une base trimestrielle, ou plus souvent, au besoin.

L'analyse des credit unions prend en compte ce qui suit :

- le degré de risque de la credit union tel qu'il a été établi par la SADM
- la santé financière de la credit union, notamment la solidité du capital permettant d'absorber les pertes potentielles et les tendances en matière de bénéfice
- la probabilité que l'évaluation des actifs de la credit union soit appropriée
- le caractère raisonnable des provisions individuelles et collectives
- les provisions et les éventualités liées aux fusions et autres conventions faisant l'objet d'un soutien

La SADM a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision individuelle au titre du soutien destiné aux credit unions.

- Provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions

Le montant total de la provision collective au titre du soutien financier se fonde sur des historiques de perte moyens de cinq ans, de dix ans et de vingt ans et sur d'autres composantes, dont l'insuffisance des capitaux, et sur le jugement de la direction en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs.

En outre, la constitution d'une provision collective pourrait être jugée nécessaire selon la meilleure estimation de la SADM du risque global actuel auquel elle est exposée, après évaluation des conditions suivantes :

- les conditions du marché et la conjoncture économique
- l'analyse des credit unions
- l'historique de perte

La SADM a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions.

ii. Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète les valeurs en vigueur sur le marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix du marché utilisées par la SADM.

La juste valeur des titres négociables et autres placements classés à la JVAERG est déterminée selon les cours du marché, compris dans l'écart acheteur-vendeur, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La SADM maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La SADM obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses titres négociables et autres placements, à la date de clôture.

iii. Dépréciation des instruments financiers

L'évaluation pour déterminer si le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, et les informations prospectives sont intégrées dans l'évaluation de la perte de crédit attendue. Dans sa déclaration de la politique de placement, la SADM exige que la JVAERG pour les instruments de créance soit de la catégorie investissement, avec une notation de crédit supérieure ou égale à la notation BBB. Le risque de crédit augmente de manière significative pour les instruments de créance à la JVAERG inférieurs à la catégorie investissement. Les notations de crédit pour les instruments de créance à la JVAERG sont surveillées quotidiennement.

5 Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et dans des comptes courants auprès de la CUCM, de CIBC Mellon et de la Banque Scotia. La trésorerie à la fin de la période de présentation de l'information financière telle qu'elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie peut être rapprochée des éléments connexes de l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :

Aux 31 décembre	2020	2019
Fonds en caisse	1	1
CUCM	1 035	1 131
Banque Scotia	8	1
CIBC Mellon	796	776
	1 840	1 909

6 Placements

Les placements comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres. Un résumé des placements, tels qu'ils figurent dans l'état consolidé de la situation financière, est présenté ci-dessous.

Aux 31 décembre	2020	2019
Placements en titres à revenu fixe		
CPG	-	10 047
Bons du Trésor	37 638	42 429
Obligations d'État	264 001	221 517
Obligations de sociétés	39 554	34 615
	341 193	308 608
Placements en titres de capitaux propres		
Actions canadiennes	16 344	14 367
Fonds d'actions mondiales (déduction faite des contrats de change à terme)	15 621	13 483
Immobilier canadien	22 370	21 693
Actions de la CUCM et de Concentra	4	72
	54 339	49 615
	395 532	358 223

a) Actifs donnés en garantie

Des CPG auprès de la CUCM, avec une valeur comptable de néant (10 000 $ en 2019), ont été donnés en garantie d'une marge de crédit liée aux activités opérationnelles de la SADM. La convention de garantie est renouvelée annuellement. La SADM n'est pas autorisée à donner ces actifs en garantie d'autres emprunts ni à les vendre à une autre entité.

7 Montants à recevoir au titre de prélèvements

Les montants à recevoir au titre de prélèvements correspondent aux soldes impayés, dus par les credit unions, pour le quatrième trimestre, ou aux cotisations spéciales, exigées par la SADM. La quasi-totalité des soldes impayés sont recouvrés dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice.

Aux 31 décembre	2020	2019
Montants à recevoir au titre de prélèvements	6 782	6 215

8 Impôt sur le résultat

a) Impôt comptabilisé en résultat net

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	315	79
Impôt différé		
(Économie) charge d'impôt différé comptabilisée dans l'exercice considéré	(8)	462
Total de la charge d'impôt liée aux activités poursuivies	307	541

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la provision pour impôt pour l'exercice et le bénéfice comptable.

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Résultat lié aux activités poursuivies	29 033	28 408
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	2 660	2 557
Prélèvements non imposables des credit unions	(2345)	(2 173)
Dépenses d'exploitation non déductibles	-	2
Variation des taux d'impôt	-	85
Retenue d'impôts étrangers	(8)	70
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	307	541

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement des résultats de 2020 et de 2019 présenté ci-dessus est le taux d'impôt de 9,0 % et de 9,5 %, respectivement, qui s'applique au bénéfice imposable des sociétés en vertu de la loi fiscale en vigueur au Manitoba.

b) Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Impôt différé		
Réévaluation des profits (pertes) liés à la juste valeur des actifs financiers à la JVAERG	14 955	11 137
Total de la charge (l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	1 390	1 016

9 Autres actifs

Les autres actifs comprennent les frais payés d'avance, les débiteurs, les prêts aux employés, les actifs au titre du droit d'utilisation, ainsi que les immobilisations corporelles. Un résumé des autres actifs comme le reflète l'état consolidé de la situation financière est le suivant :

Aux 31 décembre	2020	2019
Frais payés d'avance	63	69
Prêts aux employés	1	1
Actifs au titre du droit d'utilisation	516	695
Immobilisations corporelles	123	124
	703	889

10 Comptes à payer et dépenses courues

Les comptes à payer comprennent des factures non réglées à des fournisseurs, payables dès la réception. Les comptes d'épargne assurés consistent en des dépôts acquis lors de fusions de credit unions. Les obligations locatives font référence aux obligations envers les fournisseurs en vertu du contrat de location. Les dépenses courues sont des obligations envers les fournisseurs lorsqu'aucune facture n'a été reçue.

Aux 31 décembre	2020	2019
Comptes à payer	16	22
Obligations locatives	535	708
Dépenses courues	358	296
	909	1 026

11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

a) Régimes à cotisations définies

La SADM offre deux régimes de retraite à cotisations définies à tout le personnel admissible. Ces régimes sont gérés par la Co-operative Superannuation Society et la Canada Vie, compagnie d'assurance-vie. La SADM doit verser des cotisations équivalentes à celles des employés correspondant à un pourcentage du revenu dans les régimes de retraite. La seule obligation de la SADM à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.

La dépense totale de 167 $ (168 $ en 2019) comptabilisée dans le compte de résultat représente les cotisations que la SADM doit verser dans ces régimes aux taux précisés en vertu des dispositions des régimes. Au 31 décembre 2020, toutes les cotisations exigibles pour les exercices 2020 et 2019 avaient été versées dans les régimes.

b) Régime à prestations définies

La SADM offre un régime de retraite à prestations définies non capitalisé, appelé « allocation de retraite », à tout le personnel admissible. En vertu du régime, le personnel a le droit, une seule fois, de recevoir des prestations de retraite représentant entre 17 % et 50 % du dernier salaire touché à l'atteinte de l'âge minimum de la retraite, soit 55 ans. Aucun autre avantage postérieur au départ à la retraite n'est offert au personnel.

Cet avantage est auto-assuré, sans textes des régimes entre la SADM et tout tiers. L'avantage existe en dehors du cadre de la législation provinciale et fédérale et n'est assujetti à aucun cadre de réglementation. La responsabilité de la gouvernance de la prestation incombe uniquement à la SADM.

Les risques associés à la prestation sont strictement de nature financière et découlent principalement de la concentration de groupes d'âge d'employés. Les évaluations actuelles ne démontrent aucune concentration de groupes d'âge au 31 décembre 2020.

La plus récente évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée en octobre 2020 par Eckler ltée. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2020	2019
Taux d'actualisation	2,50 %	2,90 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,75 %	2,75 %
Âge de la retraite hypothétique	62	62

Les montants comptabilisés en résultat net à l'égard de ce régime à prestations définies sont les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56	53
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés dans l'exercice	20	-
Coût financier	17	20
	93	73

Les gains et pertes actuariels et les coûts des services, y compris les réductions et les règlements, sont comptabilisés immédiatement en résultat net et constatés dans les salaires et les avantages du personnel dans le tableau des dépenses d'exploitation consolidées.

Le montant découlant de l'obligation de la SADM au titre de son régime à prestations définies, qui est inclus dans l'état de la situation financière, correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies non capitalisées.

Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies de la période considérée.

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	599	526
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56	53
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés dans l'exercice	20	-
Coût financier	17	20
Prestations versées	(14)	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	678	599

La SADM ne détient pas l'actif du régime pour compenser l'obligation au titre des prestations définies. Le financement est assuré à partir des comptes de trésorerie pour payer les prestations sur une période maximale de 24 mois après le départ à la retraite de l'employé.

Le profil d'échéance de l'obligation est défini comme suit :

Aux 31 décembre	2020	2019
Dans un délai d'un an	102	108
De un an à cinq ans	346	312
Plus de cinq ans	230	179
	678	599

12 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2020, les dépôts dans les credit unions garantis par la SADM se chiffraient à 34,1 milliards $ (31,3 milliards $ en 2019). En se fondant sur ses procédures de surveillance continue, la SADM estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision au titre d'éventualités pour le moment.

Au 31 décembre 2020, la SADM a fourni des indemnisations de prêt avec une exposition maximale de 656 $ (789 $ en 2019). La SADM a conclu qu'aucune provision pour perte n'est nécessaire à l'heure actuelle.

13 Revenus

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Prélèvements		
Prélèvements réguliers	26 058	24 141
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts – prêts et créances	75	46
Revenus d'intérêts – JVAERG	4 752	5 472
Revenus de dividendes – JVAERG	1 411	1 461
Profits et pertes réalisés à la vente de titres négociables	1 896	2 545
Profits et pertes de change latents et réalisés	(170)	(170)
(Perte) reprise de valeur sur placements	(9)	15
	7 955	9 369
	34 013	33 510

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la SADM a cédé 7 766 $ (28 199 $ en 2019) d'instruments de capitaux propres à la JVAERG, générant un gain réalisé cumulé de 669 $ (2 136 $ en 2019) sur la cession. Les instruments de capitaux propres à la JVAERG sont cédés aux fins de rééquilibrage du portefeuille de placements, conformément à la composition de l'actif cible de l'énoncé de politique de placement, sur une base trimestrielle.

14 Dépenses d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Gouvernance corporative	127	177
Salaires et avantages du personnel	3 325	3 351
Employés contractuels et services professionnels	436	454
CUCM – financement de programme	319	229
Frais d'occupation	437	424
Frais administratifs	192	220
Déplacements	93	177
Autres	51	70
	4 980	5 102

15 Instruments financiers

a) Informations à fournir par catégorie

Le tableau suivant présente les informations par catégorie d'actifs financiers :

Aux 31 décembre	2020	2019
Coût amorti		
Trésorerie	1 840	1 909
Montant à recevoir au titre de prélèvements	6 782	6 215
Frais payés d'avance et prêts aux employés	64	70
	8 686	8 194
JVAERG		
Placements en titres à revenu fixe	341 193	308 608
Placements en titres de capitaux propres	54 339	49 615
	395 532	358 223
	404 218	366 417

Le tableau suivant présente les informations par catégorie de passifs financiers :

Aux 31 décembre	2020	2019
Coût amorti		
Comptes à payer et dépenses courues	909	1 026

b) Gestion du risque lié au capital

La SADM gère le capital de manière à maintenir une structure du capital qui lui procure la flexibilité et les liquidités nécessaires pour satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

L'objectif de la SADM en matière de gestion du capital est de maintenir le total des capitaux propres (bénéfices non distribués et cumul des autres éléments du résultat global) dans une fourchette cible allant de 105 à 130 points de base des dépôts dans les credit unions. Cette fourchette cible en matière de capitaux propres a reçu l'approbation du surintendant à la Direction de la réglementation des institutions financières. Le conseil d'administration revoit la situation de capitaux propres de la

SADM sur une base trimestrielle pour s'assurer qu'elle s'établit de façon prudente dans les limites de la fourchette cible. Lorsque le total de l'insuffisance du capital des credit unions dépasse un seizième de un pour cent du total des dépôts et des intérêts courus, la SADM déduira l'insuffisance de ses capitaux propres aux fins de ce calcul.

c) Gestion des risques financiers

La SADM est exposée à des risques dont le degré d'importance varie, lesquels pourraient avoir une incidence sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions. Les principaux objectifs de la SADM à l'égard de la gestion des risques sont de déterminer adéquatement la nature de ces risques et de disposer d'un capital suffisant pour les couvrir. Les principaux risques financiers auxquels est exposée la SADM sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié au prix des actions et le risque de change.

La SADM cherche à atténuer les effets de ces risques en ayant recours à une politique de placement prudente. Cette politique établit des principes écrits à l'égard du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit, du risque de liquidité, du risque lié au prix des actions et du risque de change. La politique de placement est approuvée par le registraire, conformément au paragraphe 144 (h) de la *Loi*. Le gestionnaire de placements externe vérifie régulièrement que la politique est respectée.

Le service des finances rend trimestriellement des comptes au conseil d'administration à l'égard de la conformité à la politique et de l'exposition au risque.

i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La SADM est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, lesquelles pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés aux certificats de placement garanti et aux placements en titres négociables à l'échéance ou lorsque les instruments sont réinvestis. Ces fluctuations pourraient en outre influer sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la SADM et sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en titres à revenu fixe distincts et communs au sein du portefeuille. De plus, l'écart entre la durée totale des placements en titres à revenu fixe distincts et communs et celle de leur indice de référence respectif est de moins de 0,25 année, tel qu'indiqué ci-dessous.

Catégorie d'actifs	**Répartition maximale de l'actif**	**Indice de référence**
CPG	5,00 %	Certificats échelonnés de 1 an à 5 ans
Obligations d'États	70,00 %	Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX
Obligations de sociétés	25,00 %	Indice obligataire toutes les sociétés FTSE TMX
Obligations mondiales	6,25 %	Indice général des obligations mondiales Barclays (en $ CA)

Pour atténuer davantage le risque de taux d'intérêt, la politique permet l'affectation de la totalité ou d'une partie du portefeuille à des espèces et des placements à court terme afin de protéger contre la perte de capital et d'assurer le maintien de suffisamment de liquidités pour financer les opérations de la SADM.

La SADM peut utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé à cet égard au cours de l'exercice considéré.

- Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

  Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées à partir de l'exposition des instruments financiers aux taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière. Aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants, une augmentation ou une diminution de 50 points de base, qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible des taux d'intérêt, est utilisée.

  Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuaient de 50 points de base et que toutes les autres variables demeuraient constantes :

  - le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 augmenterait/diminuerait de 635 $/786 $ (augmentation/diminution de 456 $/452 $ en 2019), ce qui est attribuable à l'exposition des comptes courants et des placements arrivant à échéance de la SADM au risque de taux d'intérêt, et
  - les autres éléments du résultat global pour l'exercice diminueraient/augmenteraient de 3 867 $ (diminution/augmentation de 3 233 $ en 2019), ce qui est principalement attribuable aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe disponibles à la vente

ii. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la SADM. L'exposition de la SADM au risque de crédit consiste principalement en ce qui suit :

- les placements en titres à revenu fixe canadiens émis par les gouvernements fédéral, et provinciaux et municipaux, et par des sociétés
- les placements en titres de capitaux propres dans des fonds d'obligations mondiales
- les instruments dérivés à des fins de couverture
- les certificats de placement garanti auprès de la CUCM
- les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions

Des mesures sont mises en place afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit :

- La politique de placement de la SADM consiste à ne détenir que des placements en titres à revenu fixe négociables de catégorie de placements (BBB ou plus). Les notations sont déterminées par des agences de notation indépendantes. L'exposition au risque de crédit est limitée à celle prescrite par les indices de référence respectifs.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement. La SADM a pour pratique de traiter les produits dérivés uniquement avec les intermédiaires financiers les plus solvables.
- La SADM a pour politique de limiter les placements dans la CUCM à ceux qui sont donnés en nantissement de l'entente de marge de crédit (10 000 $ au 31 décembre 2020).
- La SADM surveille la santé financière de chaque credit union sur une base mensuelle.

Les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions ne sont pas cotés. Tous les soldes impayés sont recouvrés dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice. Par le passé, la SADM n'a enregistré aucune créance douteuse relativement à ces contreparties.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements à revenu fixe et des fonds d'obligations mondiales, par notation de crédit, à la fin de la période de présentation de l'information financière, au moyen des notations de DBRS :

Aux 31 décembre	2020	2019
Notation de crédit		
AAA	229 564	207 158
AA	76 272	68 135
A	23 241	12 876
BBB	12 116	10 392
	341 193	298 561
Sans notation		
CPG auprès de la CUCM	-	10 047
	341 193	308 608

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements, par émetteur, à la fin de la période de présentation de l'information financière :

Aux 31 décembre	2020	2019
Gouvernements	301 639	263 946
Sociétés	39 554	44 662
	341 193	308 608

La SADM incorpore des informations prospectives à la fois pour déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et pour évaluer les pertes de crédit attendues. Sur la base des conseils d'experts économiques et de la prise en compte d'une variété d'informations externes réelles et prévisionnelles, la SADM formule un «scénario de base» de l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'une gamme représentative d'autres scénarios de prévisions possibles. Ce processus consiste à développer deux autres scénarios économiques supplémentaires et à prendre en compte les probabilités relatives de chaque résultat. Les informations externes comprennent les données et les prévisions économiques publiées par les organismes gouvernementaux et la Banque du Canada, les prévisions des grandes banques et institutions financières canadiennes et d'autres prévisionnistes du secteur privé et du milieu universitaire.

Le scénario de base représente le résultat le plus probable et correspond aux informations utilisées par la SADM à d'autres fins, telles que la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes.

La SADM a identifié et documenté les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour le portefeuille d'instruments financiers et, à l'aide d'une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques et les risques de crédit et les pertes de crédit. Les scénarios économiques utilisés au 31 décembre 2020 comprenaient les indicateurs clés canadiens suivants.

- les taux de chômage nationaux ;
- le produit intérieur brut national ;
- le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ;
- les statistiques annuelles sur les mises en chantier de logements à l'échelle nationale ; et
- le prix du pétrole West Texas Intermediate.

Les relations prévues entre les indicateurs clés et les taux de défaillance et de perte sur les actifs financiers ont été développées sur la base de l'analyse des données historiques au cours des 10 dernières années.

Les données clés entrant dans la mesure de la perte de crédit attendue sont la structure par échéance des variables suivantes :

- la probabilité de défaillance ;
- la perte en cas de défaillance ; et
- l'exposition en cas de défaillance.

Ces paramètres sont dérivés des informations de référence externes de Moody's Annual Default Study.

Le tableau suivant démontre le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour perte sur 12 mois au titre des pertes de crédit attendues pour les titres de créance à la JVAERG, après impôts.

	2020	2019
Solde au 1er janvier	25	40
Réévaluation de la correction de valeur pour pertes, nette des achats et des cessions	9	(15)
Solde au 31 décembre	34	25

iii. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SADM n'ait pas les ressources financières suffisantes pour satisfaire à ses obligations en matière de liquidité et de financement relativement à la garantie des dépôts effectués dans des credit unions. L'approche de la SADM à l'égard de la gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer de conserver, dans la mesure du possible, la trésorerie, les certificats de placement garanti et les placements à titres négociables nécessaires à l'atteinte de ses objectifs annuels en matière de capital.

La direction prévoit que la principale source de fonds pour satisfaire à l'obligation financière de la SADM de garantir les dépôts effectués dans les credit unions sera la trésorerie générée par les prélèvements réguliers des credit unions et les intérêts gagnés sur les placements de la SADM.

Dans l'éventualité où il faudrait faire des prélèvements sur le portefeuille de placements, la composition de l'actif cible de la SADM équivaut à 92,5 % du portefeuille négociable sur les principaux marchés obligataires et boursiers canadiens et américains. Les remboursements sur le solde résiduel peuvent être effectués sur une base trimestrielle.

Le tableau suivant présente le détail des échéances prévues des instruments d'emprunts distincts des actifs financiers et des passifs financiers de la SADM selon leurs échéances contractuelles non actualisées, y compris les intérêts qui seront gagnés sur ces actifs et ces passifs. Exclus du tableau suivant sont les titres de capitaux propres canadiens et les fonds d'actions mondiales pour un montant total de 54 339 $ (49 615 $ en 2019).

Aux 31 décembre	2020	2019
Actifs financiers		
Moins de un an	42 938	47 387
De un an à cinq ans	299 035	262 664
De cinq à dix ans	1 059	465
	343 032	310 516

Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont exigibles à l'intérieur d'un an.

iv. Gestion du risque lié aux prix des actions

Le risqué lié aux prix des actions est l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers et autres risques liés aux prix.

Pour gérer le risque lié aux prix des actions, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en actions au sein du portefeuille, et assure leur gestion passive par rapport aux indices diversifiés établis, tel qu'indiqué au tableau ci-dessous.

Catégorie d'actifs	Répartition maximale de l'actif	Indice de référence
Actions canadiennes	6,25 %	Indice composé S&P/TSX
Actions mondiales	6,25 %	Indice mondial MSCI ($ CA)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions sont principalement basées sur des moyennes historiques à long terme. Des changements dans le marché actuel pourraient entraîner des changements à ces hypothèses et avoir une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif. Une augmentation/diminution de 10 % des prix des actions augmenterait/réduirait les autres éléments du résultat global de 2 909 $ (2 493 $ en 2019).

v. Gestion du risque de change

Le risque de change réside dans le fait que la SADM détient des instruments financiers dans différentes devises. Les fluctuations des taux de change peuvent exposer la SADM au risque de pertes de change. La SADM détient des placements libellés en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change découlant de ces placements, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales, sont comptabilisés dans le résultat net. Un affaiblissement ou un raffermissement de 10 % du dollar canadien n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net ou le résultat global puisque la SADM utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change.

vi. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

La SADM estime que la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans les états financiers se rapproche de la juste valeur.

Techniques d'évaluation et hypothèses appliquées pour déterminer la juste valeur

La SADM a classé ses actifs et ses passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans l'état de la situation financière sont classés comme suit :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données observables sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquelles la SADM a accès. Les actifs évalués selon le niveau 1 comprennent la trésorerie, les bons du Trésor, les fonds d'actions canadiennes négociés en bourse (« FNB ») ainsi que les fonds d'actions mondiales et les fonds d'obligations négociés en bourse.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les actifs de niveau 2 comprennent les obligations d'État et les

obligations de sociétés, qui utilisent les prix cotés pour des actifs et des passifs semblables sur des marchés actifs comme données pour l'évaluation. Les actifs de niveau 2 comprennent également des certificats de placement garanti, qui utilisent des courbes de taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers comme données pour l'évaluation.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les actifs de niveau 3 comprennent un fonds immobilier canadien, qui est évalué principalement selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Cependant, des méthodes de capitalisation directe et de vente comparable sont également employées, le cas échéant. Les actifs de niveau 3 comprennent également les actions détenues par CUCM et Concentra, qui sont détenues au coût, et qui représentent la juste valeur à la fin de la période de la présentation de l'information financière.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la SADM comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie	1 909	-	-	1 909
Placements en titres à revenu fixe				
CPG	-	10 047	-	10 047
Bons du Trésor	42 429	-	-	42 429
Obligations du gouvernement	-	221 517	-	221 517
Obligations de sociétés	-	34 615	-	34 615
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	14 367	-	72	14 439
Fonds d'actions mondiales	13 483	-	-	13 483
Actions du secteur immobilier canadien	-	-	21 693	21 693
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	72 188	266 179	21 765	360 132

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie	1 840	-	-	1 840
Placements en titres à revenu fixe				
Bons du Trésor	37 638	-	-	37 638
Obligations du gouvernement	-	264 001	-	264 001
Obligations de sociétés	-	39 554	-	39 554
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	16 344	-	4	16 348
Fonds d'actions mondiales	15 621	-	-	15 621
Actions du secteur immobilier canadien	-	-	22 370	22 370
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	71 443	303 555	22 374	397 372

Il n'y a eu aucun transfert d'actifs de la SADM entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Passifs évalués à la juste valeur

Aucun passif n'a été comptabilisé à la juste valeur sur une base récurrente.

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et pour lesquels la SADM a utilisé les données du niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

2019	Actions du secteur immobilier canadien	Actions de la CUCM et Concentra
Solde au 1er janvier	15 896	72
Total des profits	3 825	-
Achats	1 972	-
Ventes	-	-
Autres	-	-
Solde à la fin de l'exercice	21 693	72
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	694	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	3 131	-

2020	Actions du secteur immobilier canadien	Actions de la CUCM et Concentra
Solde au 1er janvier	21 693	72
Total des profits	677	-
Achats	-	-
Ventes	-	(68)
Autres	-	-
Solde à la fin de l'exercice	22 370	4
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	826	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	493	-

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	**Immobilier canadien**	**CUCM et Concentra**
Méthodes d'évaluation	L'évaluation des immeubles est généralement déterminée au moyen de modèles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses de placement et dépenses d'exploitation futures) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicable aux actifs selon les taux du marché.	Les actions de la CUCM et de Concentra ont été détenues pendant plus de 35 ans, afin de soutenir les ressources coopératives pour la caisse et les credit unions du Manitoba. Les actions n'ont pas de marché actif et ne peuvent être facilement liquidées. Par conséquent, les actions sont évaluées au coût d'origine.
Données importantes non observables	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Néant
Valeur des données	Fourchette du taux d'actualisation 4,75 % - 10,0 % (4,75 % - 10,0 % en 2019) Fourchette du taux réversif 4,25 % - 9,5 % (4,25 % - 9,5 % en 2019) Moyenne pondérée du taux d'inoccupation 6,0 % (6,0 % en 2019) Inoccupation effective 4,1 % (4,0% en 2019)	Néant
Dépendance entre les données importantes et l'évaluation de la juste valeur	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une diminution de la juste valeur.	Néant

vii. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux de change, la SADM a recours, comme utilisateur final, à des contrats à terme. Les contrats à terme sont pour un terme de trois mois, avec des renouvellements successifs à l'échéance, pour correspondre à l'exposition au risque de change existant. Ces contrats à terme sont désignés comme des couvertures comptables.

Au 31 décembre 2020, la SADM a des contrats à terme avec une juste valeur marchande négative de 13 $ (négative de 96 $ en 2019). Le montant notionnel des contrats est de 354 $ (8 758 $ en 2019). La contrepartie des contrats à terme est la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La date d'échéance des contrats est le 18 mars 2021.

16 Transactions entre parties liées

a) Prêts à des parties liées

Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de la gestion des risques, le chef des finances et le chef des opérations.

La SADM consent des prêts ne portant pas intérêt aux employés aux fins :

- de l'achat de matériel médical non couvert en vertu de l'ensemble des avantages sociaux et nécessaire à l'exercice efficace de leurs tâches
- de l'achat de matériel informatique compatible avec la technologie utilisée par la SADM pour le propre usage des employés

Le montant maximal des prêts alloués est de 8 $, remboursable au moyen de retenues salariales sur une période maximale de trois ans.

Le solde des prêts impayés consentis aux principaux dirigeants à la fin de 2020 était de néant (de néant en 2019).

b) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration. Le tableau suivant présente la rémunération globale des principaux dirigeants au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Salaires	687	829
Avantages à court terme	27	36
Avantages postérieurs à l'emploi	65	59
	779	924

c) Rémunération des membres du conseil et dépenses

La rémunération des administrateurs est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Rémunération des membres du conseil	105	117
Dépenses	22	60
	127	177

17 Contrats de location

a) Contrats de location

La SADM est le preneur dans le cadre des contrats de location suivants :

- Locaux à bureaux pour son propre usage. Les locaux à bureaux pour les opérations font l'objet d'un contrat de location d'une durée de cinq ans venant à échéance le 31 décembre 2023, sans option de renouvellement.
- Véhicule faisant l'objet d'un contrat d'une durée de quatre ans venant à échéance le 22 février 2021. La SADM a l'option d'acquérir les actifs à la fin de la durée du contrat.

b) Actifs au titre du droit d'utilisation

2020	Locaux à bureaux	Véhicules	Équipement de bureau	Total
Solde au 1er janvier	686	8	1	695
Charge d'amortissement pour l'exercice	171	7	1	179
Solde au 31 décembre	515	1	-	516

Il n'y a eu aucun ajout aux actifs au titre du droit d'utilisation en 2020.

c) Obligations locatives

Échéance des flux de trésorerie contractuels non actualisés

Aux 31 décembre	2020	2019
Un an au plus	188	195
Plus de un an et cinq ans au plus	374	562
Plus de cinq ans	-	-
	562	757

En 2020, les sorties de fonds liées aux contrats de location s'élevaient à 201 $.

d) Montants comptabilisés en résultat net

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Intérêts sur les obligations locatives	22	28
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	179	186
Charges relatives aux contrats de location à court terme	-	5
	201	219

18 Événements postérieurs à la date de clôture

La pandémie de COVID-19 s'est développée rapidement en 2020, avec un nombre important de cas. Les mesures prises par divers gouvernements pour contenir le virus ont affecté l'activité économique. Nous avons pris un nombre de mesures pour surveiller et atténuer les effets du COVID-19, telles que des mesures de santé et sécurité pour nos employés (y compris la distanciation sociale et le travail à domicile) et pour nous assurer que les processus et les moyens de communication continuent à soutenir un cadre de surveillance réglementaire efficace.

À l'heure actuelle, l'incidence sur la SADM n'a pas été significative. Nous continuons de travailler de manière proactive avec la caisse et les credit unions du Manitoba pour nous assurer qu'elles continuent d'exercer leurs activités selon des pratiques commerciales saines afin de les protéger contre des pertes financières. La gestion du risque financier par la SADM a permis de préserver l'évaluation et la liquidité du fonds de garantie.

La SADM continuera de suivre les diverses politiques et conseils du gouvernement et, en parallèle, de poursuivre ses activités aussi bien et aussi sécuritairement que possible, sans compromettre la santé du personnel et des autres intervenants.

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est désignée comme un organisme gouvernemental aux fins de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* (la « *Loi* »). La *Loi* exige des organismes gouvernementaux qu'ils divulguent, dans leurs rapports annuels, les activités régies par les dispositions de la présente *Loi*.

La *Loi* est entrée en vigueur en avril 2007. Elle permet aux employés d'utiliser un processus clair pour exprimer leurs préoccupations au sujet d'actes importants et graves (actes répréhensibles) commis au sein de l'administration publique du Manitoba et les protège contre toute forme de représailles. La *Loi* s'appuie sur des mesures de protection déjà instaurées aux termes d'autres lois, ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les processus dans le cadre des conventions collectives en vigueur au sein de l'administration publique du Manitoba.

Les actes répréhensibles visés par la *Loi* sont les suivants : les infractions aux lois fédérales ou provinciales ; les actions ou les omissions qui constituent un risque pour la sécurité et la santé publiques ou pour l'environnement ; les cas graves de mauvaise gestion ; le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre des actes répréhensibles. La *Loi* ne traite pas des questions opérationnelles ou administratives courantes.

Une divulgation faite de bonne foi par un employé, conformément à la *Loi*, et avec des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée comme une divulgation en vertu de la *Loi*, que son objet constitue ou non un acte répréhensible. Toute divulgation fait l'objet d'un examen minutieux et exhaustif afin de déterminer si des mesures sont requises en vertu de la *Loi*, et elle doit être présentée dans le rapport annuel du ministère conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Les divulgations reçues par la SADM pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont résumées ci-dessous :

Renseignements exigés annuellement (selon l'article 18 de la *Loi*)	**Exercice 2020**
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. Paragraphe 18(2) (a)	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. Paragraphe 18(2) (b)	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. Paragraphe 18(2) (c)	Néant